

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 345 de l'Assemblée sur les armes nouvelles, la stratégie de défense et la modernisation des forces nucléaires de théâtre (Londres, 12 novembre 1980)

Légende: Le 12 novembre 1980, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 345 de l'Assemblée sur les armes nouvelles, la stratégie de défense et la modernisation des forces nucléaires de théâtre. Le Conseil partage notamment l'avis de l'Assemblée qu'il est essentiel pour l'Alliance atlantique de maintenir des forces suffisantes pour assurer une dissuasion adéquate devant le renforcement continu des forces militaires soviétiques. Le Conseil note cependant que les systèmes actuels à longue portée de l'Alliance sont vétustes et que c'est dans ce contexte que les alliés ont décidé, le 12 décembre 1979, de moderniser les forces nucléaires de théâtre à longue portée stationnées en Europe et de déployer à partir de la fin 1983 les missiles de croisières lancées du sol et les missiles balistiques Pershing II américains. Parallèlement, les pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) continuent à appuyer les négociations avec l'Union soviétique en vue d'un accord sur la limitation et la réduction des forces nucléaires. Le Conseil de l'UEO souligne en outre les efforts de l'Alliance pour stimuler le processus de contrôle des armements en Europe, notamment dans le domaine du contrôle des forces nucléaires de théâtre.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 345 de l'Assemblée. 12.11.1980. C (80) 149. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1980, 01/06/1980-30/11/1980. File 202.413.26. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_345_de_l_assemblee_sur_les_armes_nouvelles_la_strategie_de_defense_et_la_modernisation_des_forces_nucleaires_de_theatre_londres_12_novembre_1980-fr-6abcc9ae-09c4-4f65-918f-6a7ed466d57a.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (80) 149

Original français/anglais

12 novembre 1980

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 345 de l'Assemblée

(Doc. C (80) 78)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 345.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 12 novembre 1980, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (80) 12, IV).

9

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la recommandation No 345
sur les armes nouvelles et la stratégie de défense -
La modernisation des forces nucléaires de théâtre

Le Conseil estime avec l'Assemblée qu'il est essentiel pour l'Alliance de maintenir des forces suffisantes pour assurer une dissuasion adéquate devant le renforcement continu des forces militaires soviétiques sur tous les plans. Notamment en cette époque de parité stratégique, le besoin est ressenti de disposer de moyens pour dissuader les Russes de présumer - bien à tort - qu'ils pourraient utiliser, ou menacer d'utiliser, leurs forces nucléaires contre l'Europe sans mettre en danger le territoire soviétique parce que les Américains seraient dissuadés de riposter avec leurs systèmes centraux. Les systèmes actuels de l'Alliance capables de fournir cette capacité à longue portée sont vétustes, de plus en plus vulnérables face aux nouvelles armes soviétiques de haute précision, notamment le Backfire et le SS20, et n'incluent pas de systèmes nucléaires de théâtre à longue portée basés à terre.

C'est dans ce contexte que les ministres qui ont participé à la réunion spéciale des ministres des affaires étrangères et de la défense tenue le 12 décembre 1979 ont décidé de moderniser les forces nucléaires de théâtre à longue portée stationnées en Europe en déployant à partir de la fin 1983 les missiles de croisière lancés du sol et les missiles balistiques Pershing II américains. Les membres du Conseil dont les gouvernements ont été parties aux décisions du 12 décembre 1979 estiment que cette initiative, avec les autres mesures prises en matière de défense, constitue une riposte mesurée et réaliste aux programmes militaires soviétiques.

Parallèlement, les ministres des gouvernements concernés ont également décidé d'appuyer la proposition américaine, adressée aux Russes, de négocier les limitations des forces nucléaires de théâtre à longue portée américaines et soviétiques dans le cadre des SALT. Après avoir rejeté initialement cette proposition sous prétexte qu'ils n'étaient pas disposés à négocier tant que la décision de l'OTAN de

.../...

moderniser les F.N.T. n'aurait pas été annulée ou suspendue, les Russes ont manifesté une certaine volonté de négocier. Le Conseil note avec intérêt que, conformément à un arrangement conclu antérieurement, les chefs des délégations des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. se sont réunis le 17 octobre 1980 pour entamer l'examen de questions liées à la limitation de certaines forces nucléaires américaines et soviétiques.

La proposition de contrôle des F.N.T. faisait partie d'un ensemble de mesures de contrôle des armements présentées en décembre dernier, et comprenant :

- le retrait unilatéral d'Europe de 1.000 ogives nucléaires américaines dans le cadre de la décision de modernisation des F.N.T., et la décision de retirer d'autres ogives, sur la base d'une contre une, au fur et à mesure de l'introduction de nouveaux systèmes;
- une proposition d'accord intérimaire de première phase destiné à faciliter l'avancement des négociations M.B.F.R.;
- un ensemble de mesures associées, à prendre dans le cadre des M.B.F.R., destinées à assurer le respect des accords et à rendre les activités militaires plus transparentes, ce qui améliorerait la confiance mutuelle;
- une déclaration, destinée à faire avancer le processus de la C.S.C.E., selon laquelle les Alliés sont disposés à examiner des propositions relatives aux mesures de confiance et à une conférence sur le désarmement en Europe.

Ces propositions constituent un sérieux effort pour stimuler le processus de contrôle des armements en Europe. Le programme d'action envisagé offre une nouvelle et importante occasion d'établir des relations plus constructives entre l'Est et l'Ouest.